

# ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de Profondeville

(5<sup>ème</sup> Division/LESVE ,Section D)  
Avis d'enquête publique

Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale  
Suppressions de voirie communale

**Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte.**

Concerne la demande de **Monsieur Daniel VOISIN, rue de la Station, 26 à 5170 Lesve**

visant à d'obtenir

**Désaffectation de 2 parties de la voirie communale**, à savoir la suppression partielle du chemin vicinal N° 35 sur sa portion finale aboutissant entre les parcelles situées 5ème DIV/LESVE, section D, N°492/2, 496/E, 491/3 et 494/H et la suppression partielle de la fin latérale de la voirie communale dénommée rue du MAIEUR entre les parcelles situées 5ème DIV/LESVE, section D, N°492/2 et 491/3 et ce conformément au plan du géomètre Jo Leonard, daté du 7/10/2016.

Ouverture de l'enquête :

**le vendredi 23 décembre 2016**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale

**à partir du 23 décembre 2016**

Clôture de l'enquête :

**le 23 janvier 2017 inclus à 12h00**

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Profondeville, de la date d'ouverture, le 23 décembre 2016, jusqu'au 23 janvier 2017 inclus, soit durant un délai de 30 jours, auprès du service environnement, chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville, du lundi au vendredi de 8h à 12h, le mercredi de 13h à 16h et sur rendez- vous à prendre en téléphonant au 081/420.222.

Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations par télécopie (081/420240), par courrier électronique ([environnement@commune-profondeville.be](mailto:environnement@commune-profondeville.be)), par courrier ordinaire (Maison communale, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville) ou verbalement à l'agent communal désigné à cet effet dans le délai mentionné ci-dessus. A peine de nullité, les envois par courrier et télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

A Profondeville, le 15 décembre 2016

Le Directeur général

B. DELMOTTE

Par le Collège



Le Bourgmestre

L. DELIRE